



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2025/118

**Objet : Finances : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2026**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2025.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant des dépenses d'investissements inscrites aux Budgets primitifs 2026 du budget principal (hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») s'élève respectivement à :

## Budget Principal

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS

20	357 000 €	0 €	357 000 €	ID:081-200034056-20251125-D2025_118-DE
21	140 000 €	0 €	140 000 €	35 000 €
23	3 200 000 €	0 €	3 200 000 €	800 000 €
27	600 000 €	0 €	600 000 €	150 000 €

**Budget Aquaval**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	78 367.39 €	0 €	78 367.39 €	12 000 €

**Budget Crèches**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
20	4 000 €	- 2 250 €	1 750 €	400 €
21	18 379.70 €	27 068 €	45 447.70 €	11 000 €

**Budget ALSH**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
20	6 000 €	0 €	6 000 €	1 500 €
21	6 979.24 €	0 €	6 979.24 €	1 700 €

**Budget Voirie**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	22 000.52 €	0 €	22 000.52 €	5 500 €
23	395 000 €	0 €	395 000 €	98 000 €

**Budget OM**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
21	521 337.64 €		551 337.64 €	130 000 €

**Budget Office de Tourisme**

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS OT 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS

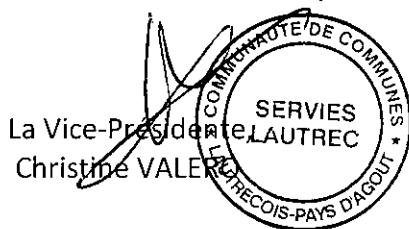
21	48 000 €	0 €	48 000 €	12 000 €
23	32 749.68 €	0 €	32 749.68 €	8 000 €

### Budget Energies Renouvelables

CHAPITRE	CREDITS VOTES BP 2025	CREDITS OUVERTS DM 2025	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS
23	600 000 €		600 000 €	150 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2026 correspondants, les dépenses d'investissement comme mentionnées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants aux budgets primitifs de l'exercice 2026 lors de son adoption.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance,  
Laurent VANDENDRIESSCHE